



Décision de télécom CRTC 2007-2

Ottawa, le 24 janvier 2007

Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion – Points de consensus

Référence : 8621-C12-01/00

Rapport de consensus présenté au Comité directeur du CDCI

1. Le Comité directeur canadien sur la numérotation (CDCN) du Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion (CDCI) a soumis un rapport de consensus au Comité directeur (CD) du CDCI.
2. Le 22 décembre 2006, le CD a approuvé le rapport suivant :
 - CDCN – Rapport FIT n° 73 du CDCN – *Modifications des lignes directrices sur l'attribution des identificateurs de groupe de NISM (IGN) au Canada*, 1^{er} décembre 2006 (CNRE065A). Les modifications apportées à la section 5.6 des lignes directrices sur l'attribution des IGN au Canada permettraient d'attribuer des IGN partielles seulement lorsque la règle d'attribution actuelle, à savoir que les IGN sont attribués à des blocs de 10 000 numéros plutôt qu'à des blocs de 1 000 numéros, risque de retarder la transférabilité des numéros sans fil.
3. Le rapport de consensus a été soumis au Conseil aux fins d'examen, et on peut le consulter sur le site Web du Conseil.
4. Le Conseil a examiné le rapport de consensus et il l'**approuve**.

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>